

Nouvelle Prévoyance Groupe Safran Comptent-ils nous informer ?

Après le 30 juin 2009, nous changeons de système de prévoyance :

Ce n'est un secret pour personne, la direction de Safran nous a informé qu'elle avait obtenu, le 10 février 2009, la signature d'un accord Groupe Safran sur la Prévoyance complémentaire avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe. Elle assimile la signature de cet accord à une étape essentielle dans la construction d'un socle commun d'avantages sociaux pour tous les salariés du Groupe. Ce nouvel accord sera applicable à partir du 01 juillet 2009.

Pour ce faire, la direction de SPS a adressé le 03 février 2009, à toutes les organisations syndicales dont SUD, un courrier pour notifier sa décision de dénoncer l'accord et les avenants relatifs à l'harmonisation de la prévoyance du risque maladie à la SEP.

Il n'y aura plus de prorogation du système actuel.

Au 1er juillet 2009, tous les actifs passerons, sans exception, sous le nouveau système de prévoyance Groupe. Quant aux retraités???

Mais considérez-vous avoir tous les éléments d'informations ?

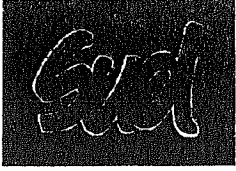
L'adhésion au système de prévoyance est obligatoire pour l'ensemble des salariés du Groupe. Quant aux membres de la famille, il faut remplir une demande d'affiliation. Il en est de même pour les retraités. Pour ce faire, la direction du Groupe, tel qu'il est mentionné dans son Flash Information du 09 avril 2009, devait mener une campagne d'affiliation individuelle sur le mois de mai 2009. Cette campagne devait être accompagnée par des supports d'information : brochure sur le nouveau régime, site extranet.

A ce jour, vous pouvez constater que rien n'existe. Pas la moindre information. A 6 semaines de l'échéance, ne faudrait-il pas s'en inquiéter? Pourtant, la direction sait se donner les moyens pour communiquer. Pour preuve, tout dernièrement, elle a su dégager de la disponibilité pour fêter la 100^{ième} tuyère MPS. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour informer les salariés concernant le nouvel accord Groupe Prévoyance. (voir au dos courrier adressé à la direction du Groupe Safran).

Quand le dialogue social devient un dialogue de sourds :

La mission des représentants syndicaux et des organisations syndicales est de représenter les salariés. Ces mandatés se doivent de préserver aux mieux les acquis du personnel. Dans le cadre d'une négociation (et qui plus est si celle-ci aboutit à la signature d'un accord), elle se doit d'informer les salariés concernés sur le sujet. Il s'avère que les salariés de SPS étaient représentés par un coordinateur Groupe. En son temps, certains coordinateurs Groupe avaient su faire le déplacement à Bordeaux. Mais aujourd'hui, où sont-ils ? Pour arriver à signer ensemble l'accord Groupe Prévoyance, des organisations syndicales ont su s'entendre avec la direction. Et maintenant, personne n'est en mesure d'informer les salariés. Les organisations syndicales ont le devoir de rendre compte auprès des mutualistes concernés. Pour ce faire, elles disposent de la possibilité de tenir des Assemblées Générales Payées.

Parce que de nombreux mutualistes s'inquiètent sur le devenir de leur système de prévoyance maladie, actifs et retraités sont en droit d'avoir des informations à la hauteur de l'enjeu.



Syndicat des Travailleurs de la Métallurgie de la Gironde
Solidaires, Unitaires et Démocratiques
"S.U.D. Métaux 33"
8, Rue de la Course 33000 BORDEAUX

Union
syndicale
Solidaires

syndicat@sudmetaux33.com

À Bordeaux, le 14 mai 2009,

Mme Dominique CASTERA
Direction Générale du Groupe SAFRAN
2 Boulevard Général Martial-Valin
75724 PARIS Cedex 15

Objet : accord Groupe SAFRAN – Prévoyance

Copies : JL Engerand – B.Amiens – CFDT – CGT – FO – CFTC – CFE/CGC

LETTRE RECOMMANDEE avec A/R

Madame,

Le 10 février 2009, la direction du Groupe Safran signait avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe un accord pour un nouveau régime de Prévoyance complémentaire.

Dans le Flash Information DRH Groupe du 16/02/09, vous qualifiez cet accord comme « une étape essentielle dans la construction d'un socle commun d'avantages sociaux pour les salariés du Groupe Safran ».

Le 03 février 2009, de son côté, la direction de Snecma Propulsion Solide adressait à l'ensemble des organisations syndicales, dont SUD, une lettre pour notifier sa décision de dénoncer de manière unilatérale les accords et avenants relatifs à l'harmonisation de la prévoyance du risque maladie à la SEP, signés notamment par notre organisation syndicale. Dans ce même courrier, la direction de SPS nous informe que l'accord actuel du régime prévoyance demeure applicable jusqu'à la date d'entrée en vigueur de l'« Accord relatif à la prévoyance complémentaire des salariés du Groupe SAFRAN » prévue le 1^{er} Juillet 2009.

Pour la 1^{ère} fois, dans un Flash Information DRH Groupe, vous présentez les modalités pratiques de mise en place du nouvel accord Groupe : une affiliation individuelle, une communication détaillée (*ma Prévoyance by Safran*). Mais, à ce jour, rien n'est mis en application. Pas la moindre existence d'une brochure sur le nouveau régime, ni le moindre site extranet.

Nous sommes à la veille de la mise en application du nouvel accord Groupe. L'ensemble des mutualistes (actifs et retraités) s'inquiète sur le devenir de leur système de prévoyance du risque santé ; Quel sera le niveau des prestations ? Quel sera le montant de leurs cotisations ? En tant que travailleurs ayant manipulé l'amiante, comment seront-ils considérés ? Quand est-ce que les retraités seront enfin informés ? ...

Nous demandons à la direction du Groupe Safran de tout mettre en œuvre pour informer les salariés du Groupe. Le Groupe Safran a les moyens de communiquer avec chaque salarié pour répondre, de manière concrète, à leurs inquiétudes.

Pour le syndicat SUD Métaux de la Gironde


Hubert GISCOS

Secrétaire du syndicat SUD Métaux 33